

HONORAIRES FA7 2022

Honoraires de vente TTC maximum

La rémunération de l'agence pour tous les biens mis en vente sera constituée d'un pourcentage TTC appliqué sur le montant de la transaction TTC (TVA 8,5%). Le montant du pourcentage appliqué sur ces transactions basé sur le prix de vente affiché sera le suivant

Jusqu'à 60 000 €	forfait 6 000 €
Prix de vente compris entre 60 001 et 100 000 €	forfait 7 000 €
Prix de vente compris entre 100 001 et 250 000 €	8%
Prix de vente compris entre 250 001 € et 300 000 €	7%
Prix de vente compris entre 300 001 € et 500 000 €	6%
Supérieur 500 001 €	5%
Immobilier d'entreprise et commerces	10%
Avis de valeur	250 €

Honoraires de location

Locaux d'habitation et les meublés à la charge du bailleur et du locataire	Propriétaire	Locataire
Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction de bail	8 € TTC / m2 surface habitable	8 € TTC / m2 surface habitable
Honoraires d'état des lieux	3 € TTC/ m2 surface habitable	3 € TTC/ m2 surface habitable
Entremise et négociation	100 € jusqu'au T3 150 € à partir du T4	
Locaux professionnels et commerces		
Honoraires de location		20% HT du loyer annuel HT
Rédaction de bail	500 €	500 €
Estimation locative		250 €

Honoraires de gestion

Offre standart	6,40% TTC des encaissements
Offre confort (avec assurance loyers impayés en cas de sinistres)	8,90% TTC des encaissements